

LE SERMENT

BUCHENWALD-DORA



N° 103

Mars - Avril
1975

A coup de triques, et dans le déchirement des chairs par les chiens hurlants, les SS font évacuer les détenus entassés, à 100 et parfois 150, depuis trois, quatre jours et plus, dans les wagons arrivés en gare de Weimar. Le manque d'air et d'eau provoquait l'asphyxie des patriotes déportés. (Extrait de l'album « Buchenwald » de Auguste FAVIER et Pierre MANIA - Voir en page 13.)

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
BUCHENWALD - DORA ET COMMANDOS**

10, rue de Châteaudun - 75009 PARIS

Téléphone : 878-00-87

C.C.P. : 10.250-79 PARIS

Association déclarée sous le N° 53/688

le Serment n° 104

Le jour le plus court ...

la nuit la plus longue !

Dans le prochain « Serment », un certain nombre de nos camarades : Daniel ANKER, Floréal BARRIER, Jean CORMONT, Louis HERACLE, Jean LLOUBES, Fernand MAILLARD, Serge SAUDE-MONT, etc., donneront leurs impressions sur l'un de leurs derniers jours vécu à Buchenwald, à Dora, ou sur les routes de l'évacuation.

Pour certains le jour le plus long, pour d'autres le jour le plus court. Des moments d'intense émotion ; des moments qui, trente ans après, sont toujours gravés dans les esprits, les consciences, les cœurs.

Le prochain « Serment », un bulletin exceptionnel par la qualité des récits, que chacun tiendra à connaître, à lire, à conserver.

En ces temps de trentième anniversaire de retour aux libertés

Les enchaînements à brisez

Au moment où nous écrivons ces lignes on vient de commémorer la libération des derniers détenus d'Auschwitz que n'avaient pu massacrer les SS avant l'arrivée de leurs libérateurs, les soldats de l'armée soviétique, qui harcelaient les troupes nazies depuis Stalingrad.

Pour nous, avec un décalage de jours, c'était la vision dantesque de l'arrivée d'une partie des survivants d'Auschwitz au camp de Buchenwald, survivants que l'on avait évacués dans des conditions effroyables dans le froid glacial de ce dernier hiver de la Déportation. Beaucoup devaient encore tomber et jamais la cheminée du sinistre crématoire de notre camp n'avait autant rougi le ciel de ces nuits terribles de janvier et de février 1945.

Trente années après ces jours inoubliables pour les rescapés de l'enfer restés à jamais marqués par la vision des horreurs du fascisme, nous apprenons le vote par le Bundestag, à une faible majorité, de la convention juridique franco-allemande du 2 février 1971 permettant de poursuivre les criminels de guerre, dont Lischka, ancien chef adjoint de la gestapo en France, et Henrich Illers, ancien chef de la gestapo de Paris, dossier qui traînait depuis quatre ans et l'on comprend pourquoi quand on sait que le rapporteur en était jusqu'à son remplacement, l'ancien directeur des services politiques de l'ambassade d'Allemagne nazie à Paris de 1942 à 1943.

Ainsi, depuis trente années, les crimes commis en France, sans parler de ceux perpétrés ailleurs, n'avaient été punis et maintes fois nous étions fait l'écho de ce défi à l'opinion.

D'après la presse, le nombre des criminels concernés serait de plusieurs centaines.

Mais la question se pose : qui va les juger ? Où vont-ils être traduits ? devant un tribunal libre de toutes pressions de ceux qui ont protégé les criminels jusqu'à ce jour ?

Pour nous, quel que soit le contenu de la convention juridique passée entre la France et la République Fédérale Allemande, les crimes devraient être jugés là où ils ont été commis. C'est une question de justice et de morale afin que ces faits ne se reproduisent plus.

Nous sommes trop attentifs, et pour cause, à ce qui se passe dans la complexité des choses d'Allemagne pour ne pas attacher d'importance à certains faits qui peuvent éclairer nos appréciations d'une situation toujours remplie d'interrogations.

Nous avons dit quelles étaient nos inquiétudes lorsque siégeaient au gouvernement de l'Allemagne Fédérale des hommes restés attachés au triste passé du nazisme.

Nous avons applaudi lorsque des changements se sont produits et notamment lorsque le chancelier Willy BRANDT est allé s'incliner devant les monuments qui à Auschwitz et à Buchenwald perpétuent le souvenir des martyrs.

Mais nous sommes à nouveau inquiets lorsque nous constatons comme un retour à ce qui fut les prémisses des crimes hitlériens.

Ainsi, nous référant à l'anticommunisme prôné par les nazis avant leur venue au pouvoir dans les conditions que l'on sait, en renforçant les contraintes de celui-ci sur le peuple allemand après la provocation de l'incendie du Reichstag en 1933, nous sommes amenés à nous demander si les mêmes phénomènes ne peuvent pas produire les mêmes enchaînements que ceux qui ont abouti à la seconde guerre mondiale avec ses conséquences que nous avons vécues. Car, enfin, l'anticommunisme viscéral hitlérien, expression des intérêts des grandes puissances industrielles et financières de l'Allemagne d'alors ne

pouvait que déboucher sur la mainmise sur les biens des autres peuples, y compris sur la mise en esclavage de leur potentiel humain.

Sans vouloir établir d'équation sociologique simpliste, on peut cependant se demander si l'anticommunisme n'est pas resté un moyen pour préparer les peuples à des aventures qui, notre tragique expérience le démontrant, par un inéluctable enchaînement, apporte misères et deuils à tous.

Il ne nous appartient pas d'imposer un chemin à suivre à quiconque et, en particulier, au peuple allemand qui a ses problèmes spécifiques à résoudre pour avancer sur ce qu'il considère comme son bonheur.

Nous sommes néanmoins amenés à être vigilants et inquiets lorsque nous apprenons que dans cette partie de l'Allemagne qui nous est voisine, les antifascistes et leurs successeurs dans la jeune génération, sont de nouveaux persécutés, et notamment ceux qui sont considérés comme communistes, suivis déjà par des sociaux-démocrates, des libéraux, des syndicalistes. Des professeurs d'universités, de lycées, des instituteurs, des magistrats sont limogés en partant de textes en passe d'être codifiés en R.F.A. et qui le sont déjà dans certains lands.

Devons-nous considérer ces faits comme un avertissement pour tous ceux qui vivent dans le monde occidental, pour ne nous en tenir qu'à l'Europe, dans ce monde secoué par une crise, qui semble s'étendre, et qui se manifeste en tout cas par un accroissement du nombre des sans emplois.

Le même enchaînement des faits va-t-il se reproduire amenant à nouveau persécution, anéantissement des libertés (où elles existent encore), les tortures, comme cela se pratique dans des pays avec lesquels le nôtre entretient des relations diplomatiques que nous aimerions voir utilisées pour que cessent ces pratiques contraire aux Droits de l'Homme.

Certes, nous constatons de nombreuses mutations vers des conceptions plus généreuses de la vie des peuples et plus en concordance avec les possibilités de notre époque.

Nous ne pouvons cependant rester indifférents, en ce 30^e anniversaire.

C'est pourquoi nous protestons contre tout ce qui peut être l'amorce à un retour vers ce déshonorant passé. Nous affirmons à nouveau notre solidarité envers tous ceux qui subissent les injustices des enchaînements qui conduisent à l'abîme, enchaînements que nous devons briser pour que notre peuple ne connaisse plus ni les Auschwitz, ni les Buchenwald.

Congrès des 4, 5, 6 Octobre 1975 à Dijon

Voir en page 14 la fiche à détacher (ou à reproduire) et à renvoyer au plus tôt, après l'avoir complétée, au SYNDICAT D'INITIATIVE, 14, Rue de la Préfecture, 21000 DIJON pour la réservation des chambres.

LES MANIFESTATIONS DU 30^{me} ANNIVERSAIRE DE NOTRE LIBÉRATION

LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES

27 AVRIL 1975

- 17 h. 00 - **ARC DE TRIOMPHE**
- 19 h. 20 - **Mémorial du déporté Juif inconnu**
- 20 h. 00 - **Veillée à la Crypte de la Déportation**

28 AVRIL 1975

- 11 h. 15 - **Messe à Notre-Dame**
- 16 h. 30 - **Mont-Valérien**

31 MAI 1975

- 15 h. 00 - **Royallieu - Compiègne**

22 JUIN 1975

- 11 h. 00 - **Cérémonie au Struthof. (Dans la nuit du 21 au 22 juin sera organisée une veillée au Struthof.)**

DISPOSITIONS PRATIQUES

Pour aller à Royallieu-Compiègne (31 mai 1975) et au Struthof (22 juin), le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants tiendra à la disposition des Fédérations nationales et Associations ou Amicales de camps, des cartes d'invitation et des contre-marques permettant aux anciens déportés et familles l'utilisation des trains et cars spéciaux aller et retour — Paris à Compiègne et Paris au Struthof — mis à leur disposition.

ATTENTION : Ceux de nos camarades désireux d'emprunter

ces modes de transport doivent nous le faire savoir au plus tôt et avant le **5 AVRIL** pour Royallieu, avant le **5 MAI** pour le Struthof. Bien préciser le nombre de places retenues et joindre une enveloppe timbrée aux noms et adresses des camarades intéressés pour que nous puissions leur adresser les pièces nécessaires.

ATTENTION, dates de rigueur :

- 5 AVRIL pour COMPIEGNE,
- 5 MAI pour le STRUTHOF.

LA PEAU DE CHAGRIN

A l'origine, le Secrétaire d'Etat aux A.C. & V.G. prévoyait l'hébergement et le couvert des participants aux cérémonies du Struthof.

Mais... économies, économies, ces dispositions ont été finalement abandonnées.

Chacun se débrouillera comme il le pourra !

Dans ses dernières instructions du 28 janvier, le Secrétaire d'Etat indique : « Nous regrettons de ne pouvoir assurer l'hébergement et le couvert mais nous ferons l'impossible pour distribuer un "en-cas" froid sur place (au Struthof). »

Cette disposition dont on appréciera toute la rigueur mathématique et la générosité ne semble même pas retenue en ce qui concerne le rassemblement de Royallieu. Notre ami Marcel PAUL avait cependant particulièrement insisté, lors

de la réunion du 8 janvier, pour que soit remis après la cérémonie un repas froid et une boisson (eau minérale ou bière) aux participants, compte tenu de l'impossibilité pour les milliers de présents, de trouver à Compiègne de quoi se restaurer. Dans leurs instructions, les services des Anciens Combattants ne parlent pas de ce problème, cependant important et qu'il aurait suffi d'un peu de bonne volonté pour résoudre.

Nous sommes loin de ces intentions de M. BORD en date du 6 décembre 1974 : « L'année 1975 marquera le 30^e anniversaire de la libération des camps que le gouvernement souhaite voir célébrer avec solennité dans l'ensemble de la France... »

Avec solennité... alors que des restrictions importantes sont apportées à des projets qui devaient seulement servir de base aux discussions, donc qui étaient susceptibles d'être améliorés.

La Télévision et la Déportation

Le 30 décembre 1974 se réunissait au Secrétariat d'Etat aux A.C. et V.G. une sous-commission restreinte désignée par l'ensemble des associations de la déportation et chargée notamment de la préparation des programmes à la télévision pour la célébration du 30^e anniversaire.

Un représentant de l'O.R.T.F., M. MALET, était présent.

La commission que présidait M. PRAT, délégué du Secrétariat d'Etat convint de la nécessité de demander à la télévision un gros effort pour la popularisation des différentes cérémonies.

D'après le procès-verbal officiel M. PRAT précise « qu'il s'agit de préparer cet événement (la première cérémonie nationale) sérieusement avec l'aide de la radio et de la télévision et de dégager les principes qui doivent être respectés ».

Et en conclusion « M. Marcel PAUL exprime l'opinion générale en faisant remarquer que les commémorations des libérations des divers camps doivent former un ensemble dont l'apothéose doit être le pèlerinage au Struthof. Il est donc nécessaire de marquer chaque libération et la première concerne Auschwitz qui arrive le 26 janvier ».

En fonction de quoi, s'il n'y a rien eu à la télévision pour rappeler ce qu'a été Auschwitz, la télévision s'est rachetée le lundi 10 février en donnant la parole... à TOUVIER !

Oui le milicien tortionnaire, assassin de patriotes, voleur et piller de biens juifs, traître à son pays a pu, sur la 2^e chaîne, présenter (à sa façon) sa défense, la « justification » de sa conduite honteuse.

Deux fois condamné à mort pour trahison et intelligence avec l'ennemi, trois fois condamné pour vol, l'ancien chef du deuxième service de la milice à Lyon, assassin, entre autres, de Victor BASCH (président de la Ligue des Droits de l'Homme), et de sa femme, TOUVIER a pu venir infliger un affront public à tous ceux qui se sont battus pour la France et ont souffert, à toutes les familles de nos camarades assassinés par la milice et les SS. Quelle honte !

LA CARTE 1975, GAGE PRÉCIEUX ...

Nous avons annoncé que la carte 1975 de l'Association serait exceptionnelle. Nos amis qui attendaient avec quelque impatience de pouvoir juger sur pièce n'ont pas été déçus. Ils ont maintenant en main le document établi « en hommage à tous les patriotes français assassinés dans les camps de Buchenwald, Dora et commandos, sur les routes de l'évacuation et dans la grange de Gardelegen ». « Un document d'une rare qualité artistique et aussi source de beaucoup d'émotion » nous disent beaucoup de ceux qui, avec leur chèque de règlement, joignent quelques mots de satisfaction et de remerciement. Les scènes de la vie du camp évoquent pour beaucoup d'entre nous des moments terribles par les souffrances physiques et morales qui nous ont été imposées. Mais elles rappellent aussi combien étaient infinies et précieuses l'amitié et la solidarité qui nous unissaient, une amitié dont certains n'avaient jamais soupçonné l'existence avant qu'ils soient plongés dans la vie concentrationnaire.

Aussi avons-nous eu raison de ne pas reculer devant l'édition d'une carte en quatre couleurs dont le prix de revient est évidemment très supérieur à ce que nous déboursions ordinairement pour la carte traditionnelle ; mais il n'est que de jeter un coup d'œil sur la statistique des cotisations déjà encaissées pour constater la très grande proportion d'adhérents qui ont tenu à de beaucoup dépasser le tarif minimum de 15 F. Nous les remercions tous et toutes, nous remercions aussi celles et ceux qui s'en sont tenus aux 5 F et 15 F demandés du fait de charges nombreuses ou de ressources modestes. Il est d'ailleurs très significatif que de nombreuses familles (mères, veuves, enfants) aient tenu à apporter leur contribution, en dépassant le taux symbolique de 5 F.

Alors encore une fois à toutes, à tous, un grand, un très grand merci.

Les Retardataires

Ce numéro du « Serment » est le dernier expédié à ceux de nos camarades qui, en retard de plusieurs années de cotisation, ne se mettraient pas en règle dans les jours qui viennent avec la trésorerie.

Nous savons qu'il s'agit souvent de négligences, mais les augmentations des prix de tout ce dont a besoin notre Association pour continuer ses activités, nous met en demeure de recourir à ce moyen extrême.

Les retardataires ne constituent finalement (et heureusement) qu'une petite minorité. Mais chacun comprendra qu'il n'est pas tolérable que les cartes annuelles et les « Serment » bimestriels continuent à être envoyés à des adhérents dont le silence donne à craindre qu'ils se désintéressent de la vie de l'Association.

M^{me} MANHÈS vous parle

« La carte de 1975, de l'Association française Buchenwald-Dora et Commandos, du 30^e anniversaire de la libération des camps de concentration, est un véritable chef-d'œuvre, caractérisant si bien dans ces scènes, le symbole de la solidarité, du sabotage, de l'insurrection. Je souhaite que soigneusement, chacun la garde, pour le souvenir de tous ces hommes, femmes, qui ont tant souffert pour que la France reste la France ; et que ceux qui ont pu échapper à cet enfer sachent que nous restons fidèles à ceux qui raniment tant de souvenirs. »

PARMI TANT D'AUTRES ...

Vous vous êtes donnés du mal et vous avez réussi un souvenir poignant tant pour les camarades déportés que pour leur famille, surtout pour ceux qui ont fait le pèlerinage du souvenir, ce qui est mon cas. Vous avez le droit d'être aidés. (Hélène BELLANGER, Ormes - Loiret.)

Je majore ma cotisation pour l'effort qui vient d'être fait pour le très joli perfectionnement de notre carte 1975. C'est un vrai document souvenir du 30^e anniversaire de notre libération. J'espère que beaucoup de camarades feront comme moi un petit geste pour aider l'Association dans sa très dure tâche. (M. SCHIANO DI COLA, Verdun.)

Elle est bouleversante cette magnifique carte, espérons que rien de semblable ne se reproduira. (Marcel VEILLET - Famille - Libourne.)

J'ai été très heureuse de recevoir la carte du 30^e anniversaire. Elle est magnifique et je la garderai précieusement. Je vous adresse par ce même courrier un chèque postal, modeste contribution à une dépense qui a dû être très lourde, pour que la parution du « Serment » continue malgré les difficultés actuelles. (Mme GUILLOT, Argentan - Orne.)

Cette carte marque vraiment le 30^e anniversaire de notre libération, de la libération des camps, et plus particulièrement, elle rejoindra la collection de celles que je possède déjà. Je vous joins un chèque bancaire pour règlement de cette dernière. (J. DELAMOTTE, Albert - Somme.)

Je reçois seulement — 11 janvier — votre courrier de novembre m'apportant ma carte de membre pour 1975. Je vous en remercie et vous adresse ci-joint un chèque de 100 F, montant de ma cotisation. Les reproductions figurant sur la carte sont très réussies et donnent envie de voir les originaux ; elles symbolisent en effet d'excellente manière trois des attitudes qui restent l'honneur des déportés conscients. (Pierre JACQUIN, Sceaux.)

Ma carte est très belle et illustre la misère, la solidarité et l'espoir ainsi que la révolte de tous les KLB et le grand élan de fraternité qui unit tous les anciens KLB devant le fascisme ; restons unis à tout jamais frères et sœurs de souffrances. (Joseph BUFORN, Romorantin - Loire-et-Cher.)

Mes félicitations pour le bon goût qui a présidé au choix de cette plaquette. Tu voudras bien trouver ci-joint un chèque sur la B.N.P., montant de ma cotisation. (Joseph JOURDEN, Paris.)

Je trouve cette carte tout à fait exceptionnelle et magnifique. A cette occasion, je m'empresse de vous faire parvenir ma contribution, quelque peu modeste, soit un chèque de 65 F. (Marc CHAMPION, Valence - Drôme.)

... QUELQUES LETTRES

... DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE

Je prends sa place, si vous le permettez...

Un mandat de 15 F, en règlement de la cotisation 1975 avec ces quelques mots sur le talon : « J'ai eu le grand malheur de perdre mon mari. Je prends sa place dans l'Association si vous le permettez. Avec mes sincères salutations. »

Comment exprimer notre émotion ?
Notre camarade Marcel CHALLUT (KLB

NORDHAUSEN... tout près de DORA - Dans la nuit du 4 au 5 avril les bombardiers américains écrasent sous leurs bombes une partie de la ville y compris les bâtiments où étaient parqués des déportés. Combien moururent, nul ne le sait. Leurs restes ont été enfouis dans des fosses communes du cimetière de Nordhausen où nos pèlerinages chaque année vont se recueillir.



Cotisations 1975 réglées le 25 Avril 1975 : 2046

dont 524 à 20 F. — 130 à 25 F. — 260 à 30 F. — 6 à 35 F. — 24 à 40/45 F.
214 à 50 F. — 11 à 60/65 F. — 2 à 70/80 F. — 48 à 100 F. — 1 à 150 F.
4 à 200 F. — 1 à 250 F. — 1 à 300 F. — 1 à 500 F.
soit 60% de cotisations supérieures aux minima fixés.

Récapitulation - Cotisations encaissées : 1970 : 2832, 1971 : 2984,
1972 : 3080, 1973 : 3096, 1974 : 3070

Quelques retardataires sont encore redevables de cotisations des années 1973 et 1974; un prompt règlement nous obligerait et éviterait la suppression du service du "Serment".

Et un peu plus de mille camarades n'ont pas encore réglé 1975.



Une vue générale du camp de Dora. A droite, au premier plan, la place d'appel.

Actuellement des travaux importants sont en cours pour que soit situé l'emplacement des blocks, des bâtiments administratifs, de la cuisine, etc.

Le 13 avril, les quatre cents participants à notre pèlerinage du 30^e anniversaire reverront ces lieux où furent commis tant de crimes, mais où aussi s'affirma tant d'héroïsme.

UNE JOURNÉE TRÈS ORDINAIRE

Le 3 février, une journée ordinaire comme il y en a tant chaque semaine, chaque mois... Alors pourquoi le 3 février, sinon parce qu'il en fallait bien une et que tout naturellement au lieu de choisir une journée exceptionnelle, par exemple celle du 13 janvier où a été encaissé le montant de 105 cotisations, nous avons pris celle du jour où sont écrites ces lignes.

Le courrier, comme chaque jour, nous apporte l'enveloppe des chèques postaux avec l'extrait du compte comportant règlements de cotisations, de repas, pèlerinages, etc. Dépouillons les cotisations : une de 10 F, douze de 15 F, douze de 20 F, sept de 25 F, six de 30 F, deux de 35 F, six de 50 F, une de 60 F, une de 100 F, avec toujours quelques mots d'encouragement et d'accord.

En tout quarante-huit règlements de cotisations pour un total de 1315 F; une moyenne de 27,39 F alors qu'officiellement nos cotisations sont fixées à 5 F (pour les familles) et 15 F (anciens déportés).

Le 3 février, une journée très ordinaire, une journée comme les autres, qui comme les autres nous apporte des dizaines de témoignages de sympathie, d'amitié, de fidélité.

Une journée où, comme toutes celles que nous vivons, on se sent fier d'être membre de notre belle Association qui, trente ans « après », a su préserver l'union des anciens et des familles.

Une Manifestation Chaleureuse

Le 9 février a eu lieu notre repas annuel et comme à l'habitude (il est de très bonnes habitudes) il a été chaleureux, fraternel à ce point que je serais tenté de dire insolite. Alors que d'aucuns pleurnichent sur l'égoïsme, l'indifférence, qui caractériseraient disent-ils notre époque, le repas de Buchenwald est un événement avec un grand E. Et les 500 participants expriment unanimement la réflexion de Thérèse notre amie belge s'exclamant à la sortie : « Quelle ambiance ! » Et l'on comprend vraiment ceux qui regrettent de ne pouvoir venir à ce repas disant : « Je suis désolé » et ici ce n'est pas formule de politesse en effet.

Certes à table on a apprécié les crudités ou le colin, dégusté le Sauvignon ou le Côte du Rhône... Mais comment ne pas souligner que « LE REPAS » n'est pas que la table. Quand LLOUBES annonce deux versements de 50 000 anciens francs faits par des camarades à la Trésorerie, met en compétition des camarades de 82, 83 ans, on souligne la présence d'une amie âgée de 87 ans : on applaudit avec émotion. Quand Marcel PAUL prononce l'allocution attendue, qu'il évoque Buchenwald pour motiver nos luttes actuelles, nécessaires, impératives, on se lève, on bat des mains, on acquiesce. Et à cette rencontre aussi on vend des livres, et Marcel PAUL — encore lui — UNGER, d'autres camarades y apposent une dédicace affectueuse. Et ces fameuses enveloppes (3 pour 10 F) suscitent un engouement peu commun. Je crois avoir enregistré qu'il en a été vendu 1 700...

Des amis belges étaient là, à la table d'honneur, dont Marcel BAIRIOT qui va avoir 80 ans en mai, les représentants d'amicales de camps, nos responsables, nos dévoués organisateurs ; pourrais-je les citer tous ? Evidemment non, mais qui ne les connaît pas ?...

Cette rencontre en prépare d'autres et nul doute que les rendez-vous ont été retenus :

— 9 AVRIL à 15 h 45 au Père-Lachaise,

— 4-5-6 OCTOBRE, congrès de Dijon.

Alors je termine par une formule originale : « Qu'on se le dise ».

Souvenez-vous, on a déjà mesuré l'efficacité du propos en d'autres temps et d'autres lieux. A la prochaine chers camarades.

J. LASTENET.



Ceux qui nous aident

Au cours du repas, notre ami André LACOUR remit à Marcel PAUL un chèque de 500 F, subvention annuelle attribuée à notre Association par un cercle parisien « Le Club Anglais » qu'André a réussi à intéresser à notre Association.

Un deuxième chèque de 500 F, a été remis à Marcel PAUL par Paul LAGARDE (1) et Madame. « Ce chèque », dit notre camarade, « c'est le merci que je dois depuis plus de 40 ans à Marcel PAUL pour la boule de pain qu'il nous apporta à deux jeunes et moi-même — qui ne le connaissions pas — à Auschwitz, alors que nous avions faim, très faim. »

(1) Notre ami LAGARDE dirige une petite entreprise de transports et déménagements (26, rue Eugène-Jumin, Paris 19^e). Il assure à nos adhérents des conditions particulièrement avantageuses.

Les Enveloppes Surprises

Comme chaque année, la vente des enveloppes surprises remporta un vif succès : les 1 700 enveloppes disponibles s'avèrent finalement insuffisantes !

Parmi les amis qui nous envoyèrent des lots destinés à assurer le succès de cette vente, citons : Lucien CHAPELAIN, Gaëtant JUFFROY, Simone GUIGNARD, André LACOUR, Jean LEGRAND, Gérard PICHOT.

Grâce à ces généreux donateurs, grâce aussi à tous les convives qui tinrent absolument à acheter les enveloppes offertes par de charmantes jeunes femmes et jeunes filles, notre caisse de solidarité pourra ainsi soulager quelques infortunes supplémentaires.



Une banderolle de 12 mètres au fond de la salle du restaurant :

« 30^e anniversaire de la libération de BUCHENWALD-DORA et leurs Commandos »

« Pour la paix, la liberté, la démocratie, union et action des anciens déportés et des familles »

Des mots d'ordre qui recueillirent l'assentiment général de nos 500 participants.



A la table d'honneur, Robert CLOP discute avec Louis VAUTIER (de dos) ; Marcel PAUL, très occupé, dédicace l'ouvrage qu'un ami vient de lui apporter.



Au hasard des tables, des figures connues parmi les cinq cents présents : anciens des camps qui se retrouvent après parfois des années, parfois même depuis leur libération. C'est toujours la même joie, le même plaisir... et les mêmes promesses pour l'année suivante.

EVASION EN PLEIN PARIS

par J. LLOUBES (KLB 51030)

22 juin 1941 : C'est aujourd'hui que se terminent les dix mois de prison auxquels j'ai été condamné le 8 novembre de l'année précédente (1).

Dix mois qui, aux termes de la réglementation pénitentiaire, supportent une réduction du quart puisqu'effectués en cellule. J'ai donc durant sept mois et demi été hébergé dans les cellules (infectes) de la Santé et (moins infectes) de Fresnes. Dans quelques instants je serai libre...

Libre ? Ce n'est pas sûr. Dans cette prison de Fresnes nous n'ignorons pas que les « politiques » qui terminent leur peine sont promis au camp de concentration.

Il paraîtrait cependant que sont relâchés ceux qui s'engagent par écrit à ne plus « faire de politique » - Traduisez à ne plus agir contre les collaborateurs et leurs amis occupants, à accepter la servitude et le fascisme.

Nous avons beau être séparés les uns des autres, enfermés avec les « droit commun », les discussions sur un tel sujet sont vives. Il ne manque pas de camarades qui, de bonne foi, disent : « Signons n'importe quoi... et une fois dehors nous recommencerons à militer et à nous battre. Il ne servirait à rien de rester emprisonnés. » Oui, mais celui qui prend un tel engagement ne se place-t-il pas entre les mains de la police ? Cette dernière ne doit pas se contenter d'une signature ! Elle doit surveiller leurs auteurs. En définitive signer n'est-ce pas trahir ? J'en discute avec André TOLLET (2). Nous convenons que j'interrogerai Georges PITARD (3) mon avocat, que je vois régulièrement étant en « appel ». PITARD ne me cache pas que le « Parti » est contre toute signature, considérée comme un véritable reniement. Il convient donc que l'organisation illégale de la prison prenne officiellement et rapidement position afin que pas un de nous ne commette d'impairs.

Je me souviens encore du titre de l'article publié sur ce sujet dans le petit bulletin « Le Patriote Enchaîné » qui force les portes, déjoue les surveillances et circule dans les cellules : « Pas de libération conditionnée à une signature. »

Aussi ce 22 juin 1941 lorsque je sors de Fresnes pour monter dans le « panier à salade » qui me conduit au Dépôt (4), suis-je sans grande illusion. Le lendemain je compare devant deux individus qui compulsent des dossiers, me scrutent et me jaugent. L'un d'eux : « Lorsque vous avez été arrêté, vous avez déclaré que vous accomplissiez votre devoir ?... » « C'est exact. » « Nous allons faire le nôtre en vous envoyant dans un camp. » « Nous n'avons pas du devoir la même conception... »

C'est tout, on ne m'a pas proposé le reniement que j'aurais repoussé. Tant pis, mais c'est dommage de n'avoir pu donner une leçon à ces collabos.

Je retourne dans la grande salle du Dépôt située en sous-sol qui est mon lieu d'hébergement provisoire. Les fenêtres munies d'épais barreaux sont situées à plus de trois mètres de hauteur. Avec les tabourets, tables et bancs de notre pièce nous construisons un précaire échafaudage qui nous permet de nous hisser jusqu'à ces fenêtres : elles donnent de plein pied sur la place Dauphine. C'est le derrière du Palais de Justice, il suffit de descendre les quelques marches d'un escalier monumental pour être libres !

Etre libres, c'est évidemment l'idée qui ne nous quitte pas. L'évasion paraît facile, il suffit de scier quelques barreaux. Oui mais ensuite ? Ensuite il faut vivre, c'est-à-dire avoir une « planque », de l'argent, de faux papiers d'identité, des cartes d'alimentation. Certes cela constitue bien des problèmes et

plusieurs de nos camarades d'incarcération ne sont pas en mesure de les résoudre.

Notre ensemble est d'ailleurs très hétéroclite : un trafiquant de marché noir qui espère de ses relations une libération prochaine et ne veut pas entendre parler d'évasion ; un médecin (5) dont la femme est emprisonnée et qui craint en s'évadant, de l'exposer à de graves sanctions ; de braves camarades qui n'ont été condamnés qu'à de légères peines de prison (parfois avec sursis) et ne peuvent croire qu'ils ne soient promis à un prochain élargissement. Ils n'ont d'ailleurs pas de possibilités de clandestinité.

Heureusement, il y a aussi ceux qui sont bien décidés à ne pas laisser échapper l'occasion qui se présente. Pierre HERVE (6) et moi-même expliquons que le camp où nous devons aller ne constitue que la première étape vers la déportation en Allemagne ou même le poteau d'exécution.

Notre nombre s'accroît chaque jour. Il est évident que notre départ pour un camp est proche. Il faut prendre une décision. Finalement il est convenu que ceux qui le peuvent, partiront. Pierre HERVE fait entrer des lames de scie à métaux, dans les colis de victuailles qu'il reçoit de sa famille, puis en fait apporter par des amis qui viennent nous voir, le soir, par nos fenêtres, avec sa femme et la mienne, tous habitant à proximité, de l'autre côté de la Seine. C'est d'ailleurs ma femme qui nous avait permis, à HERVE et à moi, de finalement faire triompher la thèse de l'évasion, en transmettant ce message du Parti : « Si vous avez une chance, une sur cent de vous évader, il faut la tenter, de suite ! »

Donc nous partirons, au moins un certain nombre des quarante-deux présents (7). Le 7 juillet au soir nous nous mettons en demeure de scier nos barreaux, opération qui, dans tous les romans policiers, est d'une facilité extrême. Essayez plutôt et vous m'en direz des nouvelles ! Surtout que nous avons un certain nombre de difficultés que ne connaissent pas les héros de San Antonio : nous disposons de lames sans manche ce qui ne facilite rien, nous sommes juchés pour notre travail en équilibre instable au sommet d'un échafaudage branlant de bancs et de tabourets ; nous ne sommes pas des spécialistes métallurgistes et le maniement des scies nous est peu habituel ; les barreaux sont en fonte, très épais, disposés devant chaque fenêtre comme les rayons d'une roue ce qui oblige d'en scier plusieurs ; enfin l'opération fait un bruit épouvantable. Pour le masquer nous faisons couler les robinets des lavabos et nos camarades chantent des chansons de corps de garde.

Il devait être plus de minuit et demie lorsque, nous servant de la barre de l'un de nos bancs comme levier, nous réussissons après plusieurs essais infructueux à faire sauter les barreaux déjà sérieusement entamés par nos scies. Que faut-il faire ? Partir de suite, c'est-à-dire risquer de se faire arrêter par une patrouille allemande ou les flics français, car nous sommes sous le régime du couvre-feu, ou bien attendre la levée de ce couvre-feu, mais attendre n'est-ce pas risquer qu'un contrôle fasse découvrir l'état de nos barreaux et empêche toute évasion ?

Il est décidé que ceux qui le désirent partiront immédiatement ; ils prennent l'engagement, s'ils sont arrêtés, de ne pas dévoiler le lieu d'où ils sont partis... Pierre HERVE part le premier et je le suis quelques dix minutes plus tard. Il fait un clair de lune magnifique, comme en plein jour ! En descendant les marches du grand escalier du Palais de Justice, je pense que je présente une cible idéale et que j'ai quelques chances de voir bientôt ma belle aventure se terminer lamentablement.



Une banderolle de 12 mètres au fond de la salle du restaurant :

« 30^e anniversaire de la libération de BUCHENWALD-DORA et leurs Commandos »

« Pour la paix, la liberté, la démocratie, union et action des anciens déportés et des familles »

Des mots d'ordre qui recueillirent l'assentiment général de nos 500 participants.



A la table d'honneur, Robert CLOP discute avec Louis VAUTIER (de dos) ; Marcel PAUL, très occupé, dédicace l'ouvrage qu'un ami vient de lui apporter.



Au hasard des tables, des figures connues parmi les cinq cents présents : anciens des camps qui se retrouvent après parfois des années, parfois même depuis leur libération. C'est toujours la même joie, le même plaisir... et les mêmes promesses pour l'année suivante.

EVASION EN PLEIN PARIS

par J. LLOUBES (KLB 51030)

22 juin 1941 : C'est aujourd'hui que se terminent les dix mois de prison auxquels j'ai été condamné le 8 novembre de l'année précédente (1).

Dix mois qui, aux termes de la réglementation pénitentiaire, supportent une réduction du quart puisqu'effectués en cellule. J'ai donc durant sept mois et demi été hébergé dans les cellules (infectes) de la Santé et (moins infectes) de Fresnes. Dans quelques instants je serai libre...

Libre ? Ce n'est pas sûr. Dans cette prison de Fresnes nous n'ignorons pas que les « politiques » qui terminent leur peine sont promis au camp de concentration.

Il paraîtrait cependant que sont relâchés ceux qui s'engagent par écrit à ne plus « faire de politique » - Traduisez à ne plus agir contre les collaborateurs et leurs amis occupants, à accepter la servitude et le fascisme.

Nous avons beau être séparés les uns des autres, enfermés avec les « droit commun », les discussions sur un tel sujet sont vives. Il ne manque pas de camarades qui, de bonne foi, disent : « Signons n'importe quoi... et une fois dehors nous recommencerons à militer et à nous battre. Il ne servirait à rien de rester emprisonnés. » Oui, mais celui qui prend un tel engagement ne se place-t-il pas entre les mains de la police ? Cette dernière ne doit pas se contenter d'une signature ! Elle doit surveiller leurs auteurs. En définitive signer n'est-ce pas trahir ? J'en discute avec André TOLLET (2). Nous convenons que j'interrogerai Georges PITARD (3) mon avocat, que je vois régulièrement étant en « appel ». PITARD ne me cache pas que le « Parti » est contre toute signature, considérée comme un véritable reniement. Il convient donc que l'organisation illégale de la prison prenne officiellement et rapidement position afin que pas un de nous ne commette d'impairs.

Je me souviens encore du titre de l'article publié sur ce sujet dans le petit bulletin « Le Patriote Enchaîné » qui force les portes, déjoue les surveillances et circule dans les cellules : « Pas de libération conditionnée à une signature. »

Aussi ce 22 juin 1941 lorsque je sors de Fresnes pour monter dans le « panier à salade » qui me conduit au Dépôt (4), suis-je sans grande illusion. Le lendemain je comparais devant deux individus qui compulsent des dossiers, me scrutent et me jaugent. L'un d'eux : « Lorsque vous avez été arrêté, vous avez déclaré que vous accomplissiez votre devoir ?... » « C'est exact. » « Nous allons faire le nôtre en vous envoyant dans un camp. » « Nous n'avons pas du devoir la même conception... »

C'est tout, on ne m'a pas proposé le reniement que j'aurais repoussé. Tant pis, mais c'est dommage de n'avoir pu donner une leçon à ces collabos.

Je retourne dans la grande salle du Dépôt située en sous-sol qui est mon lieu d'hébergement provisoire. Les fenêtres munies d'épais barreaux sont situées à plus de trois mètres de hauteur. Avec les tabourets, tables et bancs de notre pièce nous construisons un précaire échafaudage qui nous permet de nous hisser jusqu'à ces fenêtres : elles donnent de plein pied sur la place Dauphine. C'est le derrière du Palais de Justice, il suffit de descendre les quelques marches d'un escalier monumental pour être libres !

Etre libres, c'est évidemment l'idée qui ne nous quitte pas. L'évasion paraît facile, il suffit de scier quelques barreaux. Oui mais ensuite ? Ensuite il faut vivre, c'est-à-dire avoir une « planque », de l'argent, de faux papiers d'identité, des cartes d'alimentation. Certes cela constitue bien des problèmes et

plusieurs de nos camarades d'incarcération ne sont pas en mesure de les résoudre.

Notre ensemble est d'ailleurs très hétéroclite : un trafiquant de marché noir qui espère de ses relations une libération prochaine et ne veut pas entendre parler d'évasion ; un médecin (5) dont la femme est emprisonnée et qui craint en s'évadant, de l'exposer à de graves sanctions ; de braves camarades qui n'ont été condamnés qu'à de légères peines de prison (parfois avec sursis) et ne peuvent croire qu'ils ne soient promis à un prochain élargissement. Ils n'ont d'ailleurs pas de possibilités de clandestinité.

Heureusement, il y a aussi ceux qui sont bien décidés à ne pas laisser échapper l'occasion qui se présente. Pierre HERVE (6) et moi-même expliquons que le camp où nous devons aller ne constitue que la première étape vers la déportation en Allemagne ou même le poteau d'exécution.

Notre nombre s'accroît chaque jour. Il est évident que notre départ pour un camp est proche. Il faut prendre une décision. Finalement il est convenu que ceux qui le peuvent, partiront. Pierre HERVE fait entrer des lames de scie à métaux, dans les colis de victuailles qu'il reçoit de sa famille, puis en fait apporter par des amis qui viennent nous voir, le soir, par nos fenêtres, avec sa femme et la mienne, tous habitant à proximité, de l'autre côté de la Seine. C'est d'ailleurs ma femme qui nous avait permis, à HERVE et à moi, de finalement faire triompher la thèse de l'évasion, en transmettant ce message du Parti : « Si vous avez une chance, une sur cent de vous évader, il faut la tenter, de suite ! »

Donc nous partirons, au moins un certain nombre des quarante-deux présents (7). Le 7 juillet au soir nous nous mettons en demeure de scier nos barreaux, opération qui, dans tous les romans policiers, est d'une facilité extrême. Essayez plutôt et vous m'en direz des nouvelles ! Surtout que nous avons un certain nombre de difficultés que ne connaissent pas les héros de San Antonio : nous disposons de lames sans manche ce qui ne facilite rien, nous sommes juchés pour notre travail en équilibre instable au sommet d'un échafaudage branlant de bancs et de tabourets ; nous ne sommes pas des spécialistes métallurgistes et le maniement des scies nous est peu habituel ; les barreaux sont en fonte, très épais, disposés devant chaque fenêtre comme les rayons d'une roue ce qui oblige d'en scier plusieurs ; enfin l'opération fait un bruit épouvantable. Pour le masquer nous faisons couler les robinets des lavabos et nos camarades chantent des chansons de corps de garde.

Il devait être plus de minuit et demie lorsque, nous servant de la barre de l'un de nos bancs comme levier, nous réussissons après plusieurs essais infructueux à faire sauter les barreaux déjà sérieusement entamés par nos scies. Que faut-il faire ? Partir de suite, c'est-à-dire risquer de se faire arrêter par une patrouille allemande ou les flics français, car nous sommes sous le régime du couvre-feu, ou bien attendre la levée de ce couvre-feu, mais attendre n'est-ce pas risquer qu'un contrôle fasse découvrir l'état de nos barreaux et empêche toute évasion ?

Il est décidé que ceux qui le désirent partiront immédiatement ; ils prennent l'engagement, s'ils sont arrêtés, de ne pas dévoiler le lieu d'où ils sont partis... Pierre HERVE part le premier et je le suis quelques dix minutes plus tard. Il fait un clair de lune magnifique, comme en plein jour ! En descendant les marches du grand escalier du Palais de Justice, je pense que je présente une cible idéale et que j'ai quelques chances de voir bientôt ma belle aventure se terminer lamentablement.

Cependant, je suis en espadrilles, j'ai 32 ans, une longue pratique du rugby et de l'athlétisme. Je ne me sens pas trop affaibli par mon emprisonnement et suis bien décidé à ne répondre à aucun ultimatum et au contraire à balancer ma malette dans les jambes d'éventuels poursuivants. En attendant je traverse la place Dauphine, puis le Pont-Neuf, et m'enfonce dans les rues plus accueillantes parce que sombres, du VI^e arrondissement. Voilà, ça y est, j'ai parcouru sans encombre les quelques centaines de mètres qui me séparaient du logis de mon amie. Il doit être environ une heure et demie du matin.

Dès la levée du couvre-feu et la reprise du trafic du métro, je quitte un logement évidemment peu sûr (et où la police viendra dans la matinée). Je pars pour la station Saint-Germain-des-Prés distante de quelques minutes.

Prendre le premier métro avec les ouvriers allant au travail, quelle sensation nouvelle et délicieuse. Libre, je suis libre ! Cinq stations et je débarque à Etienne-Marcel pour me rendre rue Saint-Sauveur. Mes camarades m'ont ménagé un premier relais où je dois passer quelques heures. Les braves gens qui me reçoivent, qui savent d'où je viens et ce qu'ils risquent si l'on apprend l'aide qu'ils m'apportent, ont sur la cheminée un grand, un superbe portrait du... Maréchal ! Bah, nous sommes en juillet 1941. Il faudra encore un long et douloureux cheminement avant que beaucoup de Français établissent la responsabilité du « Maréchal » dans ce que subit le pays.

En fin de matinée je quitte le modeste appartement où j'ai été accueilli avec beaucoup d'amitié pour retrouver au métro Réaumur-Sébastopol, très près, le camarade chargé de me conduire dans cette maison de banlieue qui doit me servir de « planque ». Il faut emprunter le train, mais il n'est pas question de le prendre à Paris car les gares de la capitale sont certainement étroitement surveillées. Nous allons à Saint-Denis, et c'est de là que nous gagnons la petite localité où je trouve l'hospitalité.

Une maison de campagne avec un beau et grand jardin où je vais respirer à plein poumons. Ah ! que c'est beau la liberté... surtout après les prisons que j'ai fréquentées depuis quelques huit mois. Mais je ne me suis pas évadé uniquement pour mon mieux être. J'ai hâte d'être à nouveau dans le bain, d'agir et de me battre.

Je fais part de mon impatience à la camarade qui assure la liaison avec l'organisation. Mais les règles du travail illégal sont formelles et nul ne peut y déroger. Je dois me « reposer » durant un temps, ronger mon frein, attendre. Très rapidement d'ailleurs il m'est indiqué que je dois déménager, car plusieurs des locataires de ma planque sont engagés dans le même travail illégal et un incident peut à tout moment leur arriver.

Cette fois c'est à côté de Blois que je vais.

Quelques jours de farniente et puis la bonne, la très bonne nouvelle : l'heure est venue de reprendre le combat. Et à Paris même où je vais occuper un poste dans le triangle de direction d'une région parisienne.

C'est le début d'une vie très, très active, et très agitée. Plusieurs alertes, plusieurs changements rapides d'appartements, un peu de chance aussi pour que se poursuive durant plusieurs mois cette existence exaltante où, chaque jour, malgré la répression, des progrès sont accomplis dans le développement de l'action patriotique, dans une meilleure compréhension aussi, par l'opinion, du rôle que joue le gouvernement de Vichy. Oui les choses vont bien...

... Jusqu'à ce jour de mai 1942 où, à 5 heures du matin, une meute déchainée enfonce la porte du logement de Saint-Mandé où j'habite.

Ma liberté aura duré dix mois.

Lorsque me sont passées les menottes j'envisage le pire.

Mais quoi qu'il advienne je suis bien décidé à « tenir », décidé à ce qu'aucun de mes amis n'aient à rougir de moi, aucun de ceux qui m'ont aidé et ont eu confiance en moi n'aient à s'en repentir.

Jean LAFFITTE, dans un très beau livre (8), a conté les circonstances de nos arrestations et notre séjour commun au commissariat de Puteaux.

Après, il y eut deux jugements, deux condamnations — quatre et cinq ans de prison — le long périple des prisons françaises : la Santé (à nouveau), puis Poissy, Melun (9), Chalons, enfin Compiègne, antichambre de Buchenwald (10).

Des regrets ? Oui, avoir été si longtemps éloigné de l'action directe pour la libération de la France.

Mais de grandes satisfactions aussi ! Dans les prisons aussi bien qu'à Buchenwald, avoir continué à lutter, avec mes camarades de captivité, pour la sauvegarde de notre dignité d'hommes et de patriotes.

Avoir eu le privilège de découvrir chez ceux qui partagent mon sort, tant de courage et d'abnégation. Avoir pu constater que jamais ne faiblit leur idéal, que jamais ils ne regrettent l'engagement qui les a conduits dans l'enfer concentrationnaire, cet enfer dont logiquement nous n'aurions pas dû sortir.

Oui quatre années de détention qui finalement n'auront pas été inutiles puisqu'elles m'ont permis de m'assurer combien, dans des circonstances éprouvantes, l'Homme est capable de générosité et de grandeur.

*
**

(1) Dès le début de l'occupation les postiers de la recette principale des P.T.T. de Paris procédaient régulièrement, dans le quartier des Halles, à des distributions de tracts et à l'apposition sur les murs d'affichettes antivichystes et antinazies.

C'est le 5 novembre 1940 que l'équipe dont je faisais parti, fut surprise et arrêtée par la police alors qu'elle était en pleine action.

(2) André TOLLET, secrétaire de l'Union des syndicats C.G.T. de Paris, emprisonné à Fresnes. Il s'évade le 21 juin 1942 de Compiègne avec 19 de ses camarades de détention après qu'eut été creusé un tunnel de 40 mètres. Il devint dans l'illégalité Président du Comité de Libération de Paris.

(3) Georges PITARD, avocat, défendait nombre d'emprisonnés « politiques ». Il sera arrêté le 25 juin 1941, fusillé en tant qu'otage le 20 septembre 1941. Sa dernière lettre est un admirable acte de foi en la liberté et en la justice.

(4) Le « Dépôt », situé dans les sous-sols du Palais de Justice recevait (reçoit toujours) les hommes et les femmes arrêtés et en instance de comparution devant le juge d'instruction. A l'époque il était aussi le lieu de détention des patriotes en instance de départ pour les camps de concentration.

(5) Il sera peu de temps après fusillé avec les patriotes choisis comme otages par un préfet « français » à Châteaubriand.

(6) Pierre HERVE passe en zone non occupée et devient l'un des dirigeants de l'organisation de résistance « Libération ».

(7) Vingt-et-un détenus s'évadent cette nuit-là. La presse de la « collaboration » exprimera son indignation et appellera à une intensification de la répression contre les patriotes.

(8) « Ceux qui vivent » de Jean LAFFITTE... Voir en page 3 de la couverture du « Serment ».

(9) C'est de la centrale de Melun que nous tenterons de mettre à la disposition de la

résistance les 150 patriotes emprisonnés. Au dernier moment et alors que nombre de cellules avaient déjà été ouvertes, l'opération échoua.

(10) Tout avait été prévu pour des évasions massives dans le train qui nous conduisait en Allemagne. Dans chaque wagon des camarades étaient munis de couteaux et de scies. Dans celui où j'étais avec André LEROY et Henri GUILBERT, une planche avait été en partie découpée dans le plancher et nous attendions que la nuit tombe pour le départ. Malheureusement l'impatience de quelques amis, alors qu'il faisait encore jour, dans un wagon contigu aboutit à une catastrophe : les quatre premiers à emprunter l'ouverture réussirent à se sauver, les quatre suivants furent massacrés sur place et la garde SS redoublant de vigilance, il ne fut plus question de tenter la « belle ».

Un acte d'indiscipline qui coûta très cher, car beaucoup d'entre nous ne devaient jamais revenir de la déportation.

POUR LE XXX^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

LA CÉRÉMONIE

170 Jeunes à Buchenwald et Dora

DU 9 AVRIL 1975

Quand vous lirez ces lignes, 170 jeunes seront sur le point de partir vers Buchenwald, Dora, Berlin. Et dans le prochain «Serment» vous connaîtrez leurs impressions.

Ce voyage du 30^e anniversaire de la libération a groupé un nombre de participants jamais encore atteint.

Cela, nous le devons à la réussite de nos précédents voyages, à l'intérêt que lui portent les jeunes.

Mais c'est surtout de l'effort tenace de quelques amis que dépend ce succès.

Sur intervention de notre président, Marcel PAUL, le Comité des œuvres sociales de l'E.D.F. a organisé le voyage d'un groupe de 95 jeunes.

Notre ami COMETTO, poursuivant ce qu'il réalise chaque année, est intervenu près du comité d'entreprise Shell-Berre et 17 jeunes ont accompli ce périple. Avec eux se trouvaient 4 jeunes aidés par le comité d'entreprise Michelin, 6 jeunes envoyés par nos amis de Loire-Atlantique, etc.

Et puis il y a les contacts avec les municipalités, les associations de déportés, les récompenses au concours scolaire de la Résistance...

Les conditions que nous faisons afin de ne pas décourager les jeunes et ceux qui les aident, font que notre Association subit un contrecoup financier important, malgré les prix justement étudiés par le Jugendtourist de R.D.A.

Mais n'est-ce pas l'une des raisons principales de notre activité que de continuer à assurer le témoignage de ce que nous avons vécu, de ce que représente le fascisme, afin de mettre la jeunesse en garde contre toute folle aventure ?

Et également faire connaître aux jeunes de chez nous, les jeunes de République Démocratique Allemande, les lier amicalement à cette jeunesse qui prend en charge l'entretien des vestiges honteux du nazisme, des mémoriaux de ses victimes afin de les transformer en une vivante leçon d'histoire engageant à défendre ardemment la paix et l'amitié.

Nous souhaitons que l'intérêt porté à ce voyage par les jeunes les conduise, avec l'aide de vous tous, à participer par leurs discussions, leurs compte rendu à poursuivre cette très intéressante étude. Ainsi l'activité de notre Association n'aura pas été vaine, ainsi nous aurons tous ensemble, rescapés d'hier et jeunes d'aujourd'hui, contribués à maintenir notre serment d'il y a trente ans.

Quelques jours avant le départ du voyage des jeunes, nos amis de Toulouse nous avisent que le Conseil général attribue 10 000 F, pour permettre à vingt jeunes de Haute-Garonne de se rendre à Buchenwald et Dora.

Ne pouvant se joindre au voyage des vacances de Pâques, ces jeunes participeront au voyage du mois d'août.

Un bel exemple d'aide à l'activité de l'Association vers la jeunesse qui doit pouvoir être répété par ailleurs.

Flo BARRIER.

Le 9 avril au Père-Lachaise sera célébré le 30^e anniversaire de la libération des camps de Buchenwald et de Dora.

Le rassemblement est fixé à l'entrée du cimetière, rue des Rondeaux, métro Gambetta, le 9 avril à 15 h 45, avec la participation des anciens rescapés et familles inscrits au pèlerinage du 30^e anniversaire et qui prennent le soir même (vers 22 heures) le train pour Erfurt.

On peut également compter sur la présence de nos amis de la région parisienne qui seront libres ce jour-là.

Une allocution à la mémoire de nos camarades assassinés dans les camps ou disparus depuis la libération sera prononcée par Marcel PAUL, président-fondateur de notre Association.

Ceux de nos amis qui n'ont pas encore eu l'occasion de se recueillir devant le monument de Buchenwald élevé par souscription au cimetière du Père-Lachaise, découvrirons avec émotion les trois silhouettes allégoriques où le sculpteur a su si bien dépeindre toute la souffrance, mais aussi toute la solidarité et également la résistance subies et pratiquées par les déportés.

Le quatrain spécialement composé à notre intention par ARAGON et gravé dans le socle du monument ajoute encore à la représentation de notre existence à Buchenwald :

Qu'à jamais ceci montre comme
L'Homme dut succomber et comment
Le courage et le dévouement
Lui conservèrent son nom d'Homme.

Nous serons donc nombreux le 9 AVRIL à 15 h 45, au cimetière du Père-Lachaise, derrière le drapeau de notre Association.

~ ~ ~ ~ ~
Ajoutons que nous sommes assurés de la participation d'un tambour et de deux clairons de la Garde Républicaine de Paris à cette cérémonie.
~ ~ ~ ~ ~

... VOYAGES - PÉLERINAGES

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

VOYAGE DE LA JEUNESSE (27 MARS au 3 AVRIL)

Le rendez-vous est fixé à 21 h 30 le 27 MARS dans le hall de départ de la gare de l'Est à Paris.

Rappelons que les participants doivent être munis d'un repas froid pour le déjeuner du 28 mars (pris dans le train).

Des vêtements chauds et de pluie sont recommandés.

Il est nécessaire d'être munis d'un passeport en cours de validité ou de la carte nationale d'identité ayant moins de dix ans. Pour les mineurs, l'autorisation parentale de sortie du territoire métropolitain légalisée par la gendarmerie ou le commissariat est obligatoire.

Les appareils photos sont admis, mais il est recommandé de se munir de pellicules.

L'argent de poche (500 F maximum) est recommandé car les boissons ne sont pas comprises dans le prix des repas.

Le montant du pèlerinage doit être réglé intégralement à l'Association dans les plus courts délais. Rappelons que cette somme représente le voyage aller et retour en couchettes 2^e classe de Paris à Paris, les frais d'hébergement et de restauration, de cars, d'interprètes, de visites diverses, etc.

PELERINAGE A GARDELEGEN, LANGENSTEIN, SCHONEBECK (10 au 16 AVRIL 1975)

Le rendez-vous est fixé à 22 heures le 10 AVRIL dans le hall de départ de la gare du Nord à Paris.

Le montant du pèlerinage (620 F, pour les anciens déportés et les ayants droit, 770 F, pour les familles) doit être versé au compte-chèque de l'Association (10.250.79 PARIS) avant le 10 mars. Il représente les frais

de transport en couchettes 1^{re} classe à partir de la frontière (Jeumont), l'hébergement et la restauration (sauf les boissons).

Pièce d'identité nécessaire : passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité.

PELERINAGE DU 30^e ANNIVERSAIRE A BUCHENWALD ET DORA (9 au 15 AVRIL)

Le rendez-vous est fixé à 15 h 45 au cimetière du Père-Lachaise pour les participants qui peuvent être à Paris à cette heure-là ou à partir de 21 heures, hall de départ grandes lignes de la gare de l'Est, pour tous.

Le prix (425 F, pour les anciens déportés et les ayants droit, 575 F, pour les autres participants) comprend le voyage en chemin de fer (couchettes 1^{re} classe) à partir de la frontière (Forbach), les transports en car, l'hébergement et la restauration (sauf les boissons).

Pour ces trois pèlerinages, il n'y a plus d'inscriptions, le nombre de places retenues (170 pour les jeunes, 56 pour Gardelegen, 400 pour le 30^e anniversaire) étant atteint.

Ceci montre toute l'importance qu'attachent les anciens déportés et les familles, aussi bien d'ailleurs que les jeunes des universités et des usines, à la visite des hauts lieux témoins de tant de souffrance, de sacrifice, d'héroïsme.

PELERINAGE DU MOIS D'AOUT (18 au 25 AOUT)

Le seul où encore quelques places sont libres... du moins en ce moment ! Il conduira nos amis à Erfurt et Weimar, Buchenwald et Dora, enfin à Berlin et Sachsenhausen.

Prix sans changement : 575 F, pour les anciens déportés et les ayants droit, 720 F, pour les

LA PELERINAGE DU XXX^e ANNIVERSAIRE

PROGRAMME

9 avril 1975 :

— Départ vers 22 heures de Paris (gare de l'Est) - Rassemblement à partir de 21 heures.

10 avril 1975 :

— Arrivée vers 13 heures à Erfurt - Transport des bagages à l'hôtel ;
— Déjeuner ;
— Tour de ville en autocars - Visite de la cathédrale, de l'église St-Séverin et du pont Krämer ;
— Dîner - Soirée libre.

11 avril 1975 :

— Petit déjeuner - Départ pour Buchenwald ;
— Visite du mémorial et du camp ;
— Déjeuner ;
— Départ pour Weimar en fin d'après-midi ;
— Tour de la ville avec visite du musée national « GOETHE » ;
— Retour à Erfurt ;
— Dîner - Soirée libre.

12 avril 1975 :

— Petit déjeuner - Départ pour Buchenwald ;
— Participation à la cérémonie officielle du 30^e anniversaire de la libération ;
— Déjeuner (éventuellement distribution d'un repas froid) ;
— Dîner - Soirée libre.

13 avril 1975 :

— Petit déjeuner - Départ pour Nordhausen ;
— Visite du cimetière ;
— Déjeuner ;
— Visite du camp de Dora - Cérémonie devant le monument aux martyrs ;
— Retour pour Erfurt ;
— Dîner - Soirée libre.

14 avril 1975 :

— Petit déjeuner - Temps libre ;
— Distribution de repas froid ;
— Transport des voyageurs à la gare.

15 avril 1975 :

— Arrivée à Paris (gare de l'Est) vers 7 heures.

autres participants.

Les inscriptions, accompagnées de la somme de 50 F, doivent être envoyées au siège de l'Association, 10, rue de Châteaudun, PARIS 9^e... et au plus tôt, pendant qu'il y a encore quelques places.

Le Comité National s'est réuni

La première séance a été ouverte le samedi 8 février à 9 h 20 sous la présidence de Marcel PAUL, assisté de Simone GUIGNARD, Dr THABOURIN, Georges JOUGIER, Daniel ANKER, Robert CLOP, Jean LLOUBES.

Marcel PAUL présente aux membres présents les vœux de santé et de bonheur au nom de l'Association. Puis il fait observer un instant de recueillement pour ceux de nos amis décédés depuis la dernière réunion du Comité National : Paul GUIGNARD, Roger COUPECHOUX, José PRETEL. Ensuite il excuse les camarades absents parce que malades ou convalescents : Marcel BRIARD de Digne, Jules BUSSON de Saint-Nazaire, Ady BRILLE de Paris, Gilbert WILLEMS de Pontoise, à qui le comité souhaite un prompt rétablissement.

Daniel ANKER présente au nom du Secrétaire un rapport introductif. Tout d'abord il examine dans quelles conditions vont se dérouler les cérémonies du 30^e anniversaire. Il regrette que n'ait pu être réalisée une union totale de la déportation, laquelle aurait permis d'imposer la prise en considération par les Pouvoirs publics d'un programme vraiment digne du message que nous voulons laisser à la France. Il donne le détail des dites cérémonies (voir page 3) puis il examine notre participation, en tant qu'anciens de Buchenwald-Dora, à ce 30^e anniversaire de notre libération : le 9 avril au cimetière du Père-Lachaise avec le concours des participants au pèlerinage qui partira le soir-même pour Buchenwald. Nos quatre pèlerinages : celui de la jeunesse avec 170 participants, chiffre jamais atteint, celui du 30^e anniversaire (400 participants), celui à Gardelegen-Langenstein (56 participants) et enfin celui d'août (100 inscrits à ce jour).

Ce seront plus de 750 anciens déportés, familles et jeunes gens qui iront se recueillir sur les hauts lieux de nos souffrances.

L'orateur explique que ces résultats qui exigent beaucoup de travail et d'argent ne sont possibles que parce que notre Association continue à grouper un nombre important d'adhérents (plus de 3 000 cotisants) lesquels, cette année notamment, dépassent très largement pour la plupart les taux minima des cotisations : les chèques de 30 F, 50 F, 100 F sont choses courantes. Ceci nous permet de continuer à éditer six « Serment » dans l'année malgré l'augmentation importante des prix de l'imprimerie et du papier journal.

Daniel ANKER examine rapidement les effets probables de la signature par le Parlement allemand de la convention permettant le jugement par les tribunaux de R.F.A. des criminels de guerre allemands condamnés en France par contumace. On ne doit pas attendre grand chose de juges qui ont fait à maintes reprises la preuve de leur mansuétude pour les crimes hitlériens. Nous devons exiger que les intéressés soient jugés et châtiés dans les pays où ils ont commis leurs forfaits.

Enfin le Secrétaire général de notre Association, après avoir signalé qu'enfin les dossiers de pensions bloqués par le ministère des Finances seraient sur le point d'être débloqués, que la levée des forclusions devrait intervenir sous peu, et que les internés ont obtenu un certain nombre de satisfactions, conclut son rapport en signalant que le repas du lendemain sera encore une fois l'occasion à plus de cinq cents participants de se retrouver, signe évident de notre influence.

LA DISCUSSION

Une discussion extrêmement riche et abondante suivit, durant toute la journée du samedi, le rapport de Daniel ANKER.

L'action à poursuivre pour aboutir à l'union totale de la déportation... la nécessité de ne pas laisser les cérémonies du 30^e anniversaire de notre libération se transformer en un seul hommage aux morts... nos revendications... le « Serment » et son contenu... sont les thèmes qui sont au centre des préoccupations des délégués. Raoul FLORIS, Marcel MATHIEU, Pierre BRETON, Roger ROUSSEL, Jean LASTENET, Claude BOUTIN, Robert CLOP, Léon FIX, Lucien GILOPPE, Georges DECARLI, Jean LLOUBES... traitent de ces sujets après que Lucien CHAPELAIN, dans une intervention très remarquée, ait mis l'accent sur le message que nous devons laisser aux Français, message qui mettra en évidence les raisons qui ont permis l'instauration du fascisme en Allemagne et en Italie, afin de prévenir à jamais le retour d'un tel fléau.

Marcel PAUL explique que l'Union de la Déportation ne pourra être réalisée au sommet des organisations, seulement si les efforts à la base — positifs dans un certain nombre de départements — s'amplifient au point d'imposer cette union. Puis il insiste sur notre responsabilité actuelle, tant que la paix, la liberté sont menacées, quand elles ne sont pas détruites dans certains pays. Les leçons que nous devons tirer de notre expérience sont d'autant plus nécessaires que c'est l'Humanité entière, toute la civilisation qui ont failli périr.

Louis FERRAND sur le déblocage des dossiers de pension par le ministère des Finances, Flo BARRIER sur le pèlerinage des jeunes, son grand succès — 170 inscrits — et pourquoi nous devons le continuer, et Charles ROTH sur la préparation du quatorzième congrès à Dijon (4, 5, 6 octobre 75) apportèrent des informations très écoutées.

Les Présents

ACHARD Jean - ALBERT Jean - AMICE Jean
ANKER Daniel,

BARETGE Alexis - BARRIER Floréal -
BECHARD Louis - BRETON Pierre - BOUCHER
Serge - BOUTIN Claude,

CHAPELAIN Lucien - CETRE Jean - CLOP
Robert - COHEN Raphaël - COMETTO André
- CORMONT Jean - CORNU Paul,

DARSONVILLE Robert - DECARLI Georges,
EIGELDINGER Emile,

FARAULT Jean - FERRAND Louis - FIX Léon
- FLORIS Raoul,

GACHET René - GAILLARD Eloi - GILOPPE
Lucien - GUIGNARD Simone - GUERIF Fran-
çois - GUILLAUMIN Jean,

HERACLE Louis - HUARD Raymond -
HUBERT Gabriel,

JOUGIER Georges,
LACOUR André - LASTENET Jean - LEDOUX
Richard - LEGRAND Jean - LLOUBES Jean,

MAMONNAT René - MANFRONI François -
MANIA Pierre - MATHIEU Marcel - MENDEZ
Julio,

ODEN Victor - ODOUX Emile,
PAUL Marcel - PENAU Jean-Baptiste -
PICHARD Bernard - PICHON Ernest,

RICOUX Jean - ROBERT René - ROBERTY
Andrée - ROMÉY Angèle - ROSELLO Victor -
ROTH Charles - ROTELLA Alfred - ROUSSEL
Roger,

SALAMERO Joseph - SAUDEMONT Serge -
SCAPIN Marcel - SCHMIDT Gabrielle -
SOSSO Dominique,

TEPUS Yvan - THABOURIN Pierre,
VACAS Manuel - VARAUD Georges - VAU-
TIER Louis - VERDE Henri.



Durant la discussion, des attitudes caractéristiques : Marcel PAUL, Louis FERRAND, Jean LASTENET.

UN RICHE DOCUMENT SUR BUCHENWALD

Nos adhérents se souviennent peut-être de cet album composé de soixante-dix-huit planches (couleur et noir) dessinées par nos camarades FAVIER, MANIA, BORIS, d'après leurs croquis rapportés de Buchenwald et préfacé par Christian PINEAU.

Parce que tous quatre sont des rescapés du camp (A. FAVIER est mort il y a quelques années) ils ont su rendre les trois premiers par le crayon, la gouache, le pastel, le dernier par la plume, toute l'horreur de la vie concentrationnaire.

Ainsi que le dit Christian PINEAU : « FAVIER et MANIA ont souffert. Et leur œuvre est née du sein même de leur propre souffrance. Ils ont vécu notre vie, ils ont vu, comme nous, mourir par milliers nos camarades, ils ont connu la saleté, la faim, la place d'appel, les kommandos pénibles... et ils ont dessiné avec des crayons qui tremblaient de leur propre fatigue. »

Ajoutons que nos quatre amis n'ont pas mis seulement dans leurs dessins et leur préface, toute leur sensibilité, toute leur émotion, ils y ont aussi mis tout leur talent ; un talent à cent faces diverses, un talent qui est grand.

Nous avons depuis longtemps épuisé les albums que nous avons en dépôt. Et voilà que par hasard nous avons appris que le fils d'Auguste FAVIER en détenait un certain nombre dont il voulait bien nous céder une partie.

Alors aujourd'hui nous les tenons à la disposition de nos amis.

Prix : 60 F, plus les frais d'envoi par poste (recommandé).



A Buchenwald : la corvée de soupe passe devant « l'arbre » de GOETHE, dont la légende disait que « lorsqu'il tomberait, l'empire allemand s'écroulerait ». Le 24 août 1944 l'arbre était atteint par des bombes déversées par l'aviation américaine sur les usines du camp ; les semaines de la domination hitlérienne sur le monde étaient désormais comptées. (Planche extraite de l'album FAVIER-MANIA.)

**SYNDICAT D'INITIATIVE
SERVICE CONGRES**

14, rue de la Préfecture
21000 DIJON

Tél. Préfec. : 05-81-81, poste 2437

R. MUNIER

**Association Française
Buchenwald-Dora & Commandos**

N°

**CONGRÈS NATIONAL DE DIJON
Les 4, 5 et 6 Octobre 1975**

Le Syndicat d'Initiative de Dijon est à votre disposition pour retenir sans frais des chambres **pour votre compte**, lors de votre séjour à DIJON les

Si vous avez une préférence pour un hôtel précisez-en le nom :

Catégorie d'hôtels *
(mettre une croix dans la case correspondant à celle choisie) ** avec ou sans bain
*** avec ou sans bain

Le Syndicat d'Initiative se réserve la possibilité de déclasser ou de surclasser la catégorie choisie en fonction des disponibilités des hôtels.

M., Mme ou Mlle (nom et prénoms)

(adresse complète)

demande la réservation pour son compte : (barrer ce qui ne convient pas)

..... chambre à 1 personne NUITS : du au du au du au

..... chambre à un grand lit (2 pers.) NUITS : du au du au du au

..... chambre avec lits (..... pers.) NUITS : du au du au du au

Heure d'arrivée à DIJON par TRAIN/VOITURE (barrer ce qui ne convient pas)

DEMANDE A RETOURNER pour le 1^{er} SEPTEMBRE 1975 avec une enveloppe TIMBRÉE à votre adresse.

Aucune réservation ne sera plus possible après cette date impérative.

Le

Signature :

**SYNDICAT D'INITIATIVE
SERVICE CONGRES**

14, rue de la Préfecture
21000 DIJON

Tél. Préfec. : 05-81-81, poste 2437

R. MUNIER

**CONGRÈS NATIONAL
DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
BUCHENWALD-DORA
4, 5 et 6 Octobre 1975**

N°

M..... à

est avisé qu'une chambre lui a été retenue à l'hôtel :

pour les nuits du au du au du au

Hôtel avec lequel il se mettra en rapport dès son arrivée à DIJON.

P.S. — Tout règlement devra être fait aux hôtels par le bénéficiaire, et sous sa responsabilité, celle du S.I. ne pouvant être engagée en aucun cas.

Le Syndicat d'Initiative vous présente ses sentiments les meilleurs et vous souhaite un bon séjour à Dijon.

Les prix des chambres s'étagent de 22 à 42 F (une étoile), 33 à 57 F (deux étoiles), 48 à 75 F (trois étoiles), pour un couple, petit déjeuner en plus.

A découper ou à reproduire et à envoyer avant le 1^{er} septembre au Syndicat d'Initiative de Dijon.

CONNAISSEZ VOS DROITS !

LES PENSIONS DE VEUVES

La loi des finances 1974 a créé une nouvelle catégorie de veuves susceptibles de bénéficier d'une pension sur la base de 500 points.

Cette situation nouvelle nous incite à rappeler, pour nos ressortissants, les différentes conditions devant permettre l'ouverture du droit à pension des veuves de déportés.

Ouverture du droit des veuves

Ont droit à pension, sous réserve qu'elles remplissent les conditions de nationalité :

- Les veuves de déportés morts au camp ;
- Les veuves de déportés décédés après leur retour, à condition qu'ils fussent titulaires d'une pension d'invalidité à un taux minimum dont nous reparlerons par ailleurs.

La veuve ne doit pas être remariée ni vivre en concubinage notoire.

En cas de remariage ou de concubinage, le droit passe aux enfants du défunt âgés de moins de 21 ans.

Situation des veuves remariées, redevenues veuves

Les veuves remariées, redevenues veuves, divorcées (même à leurs torts) ou séparées de corps, ainsi que les veuves qui cessent de vivre en concubinage notoire peuvent recouvrer leur droit à pension.

Pour que le droit à pension soit ouvert, il faut — les autres conditions étant remplies — que la durée de vie commune entre les époux, y compris le concubinage avant le mariage, ait duré trois ans au moins.

Cette durée de concubinage est considérée seulement s'ils sont libres de tout mariage. C'est-à-dire, à partir du moment où le divorce a été prononcé.

Aucune condition d'antériorité au mariage si la veuve a eu un ou plusieurs enfants avec le défunt.

Taux de la pension du disparu

Nous rappelons ici qu'il y a deux catégories de déportés :

- Les résistants ;
- Les politiques.

Il y a une différence entre les veuves selon que le disparu était pensionné à un taux inférieur à 85 % à titre de déporté résistant ou déporté politique.

A partir du taux minimum de 85 %, sauf pour la pension de veuve majorée par le grade du défunt, aucune différence entre les catégories.

Pour notre part, nous considérons comme inconcevable qu'un rescapé ne soit pas pensionné au taux minimum de 85 % en réparation des sévices subis et des

infirmités contractées en camp de concentration.

Veuve de déporté résistant

Si le disparu était pensionné au taux de 60 à 80 %, la veuve peut obtenir une pension au taux dit de reversion.

— **Montant** : 305 points.

Pour un taux de 85 % et plus, la veuve peut obtenir une pension au taux dit normal, sans aucune condition de revenus.

— **Montant** : 457,5 points.

Taux exceptionnel :

— **Montant** : 610 points.

Est attribué aux veuves remplissant en outre, les deux conditions suivantes :

— **Ne pas être imposable sur le revenu ;**

— **Etre âgée de plus de 60 ans** ou être infirme ou atteinte d'une maladie incurable entraînant une incapacité permanente de travail.

Taux spécial :

— **Montant** : 500 points.

La loi des finances 1974 a créé cette nouvelle catégorie de veuves.

En principe, les bénéficiaires devraient, dans le premier semestre 1975, percevoir leur pension de veuve au taux de 500 points avec rappel depuis le 1^{er} janvier 1974.

Comme les veuves au taux exceptionnel, ces veuves doivent être âgées de plus de 60 ans ou être infirmes.

Toutefois, il n'intervient aucune condition de ressources.

Majoration de pension

Une majoration de pension est attribuée aux veuves des grands invalides qui bénéficiaient de l'article L.18 (majoration pour tierce personne accordée au plus grands invalides **ne pouvant accomplir les actes essentiels de la vie**).

Ces veuves doivent :

- Etre titulaires d'une pension du chef du décès de l'invalidé (au taux normal, exceptionnel, spécial) ;
- Etre âgées de plus de 60 ans ;
- Justifier d'une durée de mariage de quinze ans et de soins donnés d'une manière constante pendant la même durée.

Montant de la majoration : 200 points si l'invalidé bénéficiaire de l'article L.18 (tierce personne) percevait l'allocation 5 bis B (c'est-à-dire s'il était aveugle, amputé de deux ou de plus de deux membres, les paraplégiques).

140 points dans les autres cas.

Veuve de déporté politique

Même droit que pour la veuve de déporté résistant au taux normal - exceptionnel - spécial - majoration,

si le défunt était bénéficiaire de l'article L.18 (tierce personne).

Contrairement à ce qui existe pour les veuves des déportés résistants (**militaires**), le droit à pension de reversion n'est pas reconnu aux veuves de déportés politiques (**victimes civiles**), le droit étant seulement considéré à partir de 85 % d'invalidité.

Les déportés politiques étant des victimes civiles et n'ayant aucun supplément d'indice en fonction du grade, la pension de veuve est réglée au taux simple (soldat).

Les pensions ne sont pas attribuées automatiquement. Les intéressées doivent en faire la demande à la Direction interdépartementale des Anciens Combattants dont dépend leur domicile et où leur seront indiqués les formulaires administratifs qu'elles devront remplir et les papiers officiels à se procurer.

Louis FERRAND.

EVOLUTION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE

Durant l'année 1974 la valeur du point d'indice (qui détermine le montant de nos pensions d'invalidité, pension des veuves de guerre et ascendants, retraite du combattant) a subi les augmentations suivantes :

| | |
|--|---------|
| — 1 ^{er} janvier 1974 | 13,81 F |
| — 1 ^{er} février 1974 | 14,08 F |
| — 1 ^{er} avril 1974 | 14,40 F |
| — 1 ^{er} juin 1974 | 15,04 F |
| — 1 ^{er} juillet 1974 | 15,35 F |
| — 1 ^{er} septembre 1974 | 15,64 F |
| — 1 ^{er} novembre 1974 | 16,07 F |
| — 1 ^{er} décembre 1974 | 16,43 F |

Les augmentations de nos pensions qui en résultent sont difficilement vérifiables, compte tenu des retards avec lesquels elles prennent effet.

En outre le gouvernement propose aux organisations syndicales de fonctionnaires des augmentations de leur traitement de 1,45 % le 1^{er} janvier 1975 et 2,25 % le 1^{er} avril.

En application du rapport constant, la valeur du point d'indice de nos pensions devrait donc être affectée, aux mêmes dates, de ces mêmes augmentations.

Dans un prochain « Serment », notre ami Louis FERRAND traitera des questions relatives à la retraite du combattant.

DANS NOS FAMILLES

NOS PEINES

Nous avons appris la mort de plusieurs de nos adhérents :

- M. Auguste VEDRENNES, KLB 78.972 du commando des Zimmerman, décédé à Vichy (Allier) en octobre 1974 ;
- Mme Elise FRIZON (mère de Pierre FRIZON, KLB 44.581, décédé le 18-8-1944) morte en novembre 1974 à Grésigny (Côte-d'Or) ;
- M. Eugène HAMON, KLB, décédé à Rennes en novembre 1974 ;
- Mme GUILLON (veuve d'Octave GUILLON, KLB 39.753, décédé le 7-7-1944) morte en novembre 1974 à Langeais (Indre-et-Loire) ;
- M. Antonio BERBEL, KLB, d'Hendaye (Basses-Pyrénées), décédé le 28-2-1974 ;
- M. Joseph PANIER, KLB, décédé à Lyon en janvier 1975 ;
- M. Claude BEAUFILS, KLB 28.794, de Montchanin (Saône-et-Loire), décédé le 22-12-1974 ;
- M. Pierre CHAMBEL, KLB 69.859, de Saint-Gervais (Haute-Savoie), décédé en janvier 1975 ;
- M. Marcel CHALLUT, KLB 69.406, décédé en janvier 1975 à Gaillard (Haute-Savoie) ;
- M. François GIROUD, KLB 38.028, décédé le 19-9-1974 à Evian (Haute-Savoie) ;
- M. André BACHELIER, KLB 28.108, de Grand-Quevilly (Seine-Maritime), décédé le 23-12-1974 ;
- M. Louis THOMAS, KLB, décédé le 8-10-1974 à Conflans-Ste-Honorine (Yvelines) ;
- M. René DUPUIS, KLB 20.192, de Pierrelaye (Val-d'Oise), décédé le 24-12-1974 ;
- M. André TRUPTIL, KLB 13.555, décédé le 15-9-1974 à Paris.

Aux familles de nos camarades décédés, à leurs amis, nous renouvelons l'expression de notre sympathie attristée.

Des adhérents nous ont fait part de la disparition d'êtres chers :

- Mme GILARDET (femme de Jean GILARDET, KLB 51.597) décédée en novembre 1974 à Menton (Alpes-Maritimes) ;
- Mme MARCOVITCH (mère de notre ami Marco, KLB 81.104, de Mandelieu) morte à 90 ans ;
- Mme VALLE, de Romans (Drôme), fille et sœur de déportés décédés en déportation, la mort de son frère, Georges BRENIER, le 27 novembre 1974, à l'âge de 44 ans ;
- M. Robert LAPOPIN, KLB 49.487, de Morez (Jura), son fils Patrick le 28-12-1974 à 21 ans ;
- M. Robert BARBIER, KLB 53.092, de Saint-Martin-de-Sançay (Deux-Sèvres), sa mère, Mme veuve BARBIER, le 19-1-1975 ;
- M. Julien VUILLAUME, KLB 51.072, de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), son épouse le 4-2-1975.

Nous assurons nos amis douloureusement atteints dans leur affection de la grande part que nous prenons à leur chagrin.

RECHERCHES

M. WEILL Jacques, KLB 101.292, clinique Léopold-Bellom à 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN, recherche camarades qui se seraient trouvés avec lui au commando de Essen et Magdebourg. Après avoir été interné à Clairvaux — arrêté le 7-12-1941 — Compiègne, décembre 1941 et Essen Magdebourg jusqu'à la fin.

NOS JOIES

MARIAGES

Notre ami Jean DESSEL nous a fait part de son mariage avec Mme Yvonne LEMOINE en janvier 1974 à Nice et Marius ROUSSET, KLB 75.409, de son mariage avec Mme Suzanne GOBBE.

Mme PHILBERT (sœur de Christian BIHR, décédé à Buchenwald) a marié son fils Bernard avec Denise JUMBRY, le 14 décembre 1974.

A tous et toutes, nous présentons nos félicitations et nos vœux de bonheur.

NAISSANCES

Des adhérentes nous ont avisé :

- Mme Simone PEUGET (rescapée de Ravensbruck, fille de Paul PATIL-LON, KLB 51.511, décédé en déportation), de la naissance de son premier petit-fils Karim ;
- Mme Rosalia SALVADOR (veuve de Vincent SALVADOR, KLB, décédé le 14 juillet 1971), de la naissance de sa petite-fille January le 16-12-1974.

Que les petits-enfants de nos amies connaissent une existence heureuse dans un monde libre et en paix.

HONNEURS ET DISTINCTIONS

Parmi les dernières distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons les noms d'un certain nombre d'anciens de Buchenwald et Dora, membres de notre Association.

Nous les félicitons d'autant plus vivement que c'est notre Association dans son ensemble qui se trouve ainsi honorée :

Au grade d'officier :

- Jean CHABERT, KLB 44.910 (à titre posthume),
- Paul SIMON, KLB 42.390.

Au grade de chevalier :

- Pierre ALBRAND, KLB 30.418,
- Etienne ALLEMAND, KLB 29.809,
- Arsène COIC, KLB 51.819,
- Camille DESPREZ, KLB 42.112,
- Edouard DUGUE, KLB,
- Henri DYCKMANS, KLB,
- Arthur GUIRGAYAN, KLB 69.805,
- Maurice LETONTURIER, KLB 52.621,
- Pierre PARDON, KLB 44.117,
- Marcel PERRIN, KLB 69.238,
- René ROBERT, KLB 20.856,
- Georges ROUSSIERE, KLB 51.339,
- Roger SEINTIGNAN, KLB 38.359,
- Maurice STREIB, KLB 78.105,
- Marceau VIDAL, KLB 69.271,
- Henri VOILLOT, KLB.

La rubrique "Dans nos familles" est réservée aux adhérents de l'Association de Buchenwald-Dora et Commandos.

NOTRE RAYON LIBRAIRIE

Pour obtenir ces livres, il suffit de nous écrire en adressant mandat, chèque ou virement à notre C.C.P. 10250-79 PARIS.

LA DEPORTATION : L'ouvrage indispensable à tous les déportés, à tous les résistants, à leurs familles, à leurs amis. - L'image terrible d'une réalité que seule les survivants peuvent encore concevoir. -
Relié - 300 pages - plus de 500 documents
Franco : 88 F

"L'IMPOSSIBLE OUBLI : POURQUOI ?" ; album du 25^e anniversaire édité par la F.N.D.I.R.P. - 100 pages, 300 documents.
Franco : 6 F

"LIVRE BLANC" SUR BUCHENWALD" ; recueil de témoignages sur le C.I.F., la solidarité et la résistance au K.L.B. 450 pages.
Franco : 14 F

"LE GRAND VOYAGE" ; un chef-d'œuvre qui a reçu le prix "Fermentor" (traduit en 14 langues), par Georges SEMPRUN.
Franco : 19 F

"TAMBOUR BATTANT" ; évocation par un peintre, Boris Taslitzky, qui sait aussi être un grand écrivain. Franco : 8,50 F

"HISTOIRE DE LA GESTAPO", document remarquable que tout le monde doit avoir lu, par Jacques Delarue.
Franco : 35 F

"NUS PARMIS LES LOUPS", de Bruno Apitz, préface de Georges Seguy, un roman bouleversant sur la vie d'un jeune Israélite à Buchenwald.
Prix franco : 22 F

"C'ETAIT AINSI", évocation de Chateaubriant, par Fernand Grenier, (nouvelle édition)
Franco : 23 F

"CEUX QUI VIVENT" de Jean LAFFITTE (nouvelle édition).
Franco : 28 F

"LES FRANÇAISES A RAWENSBRUCK".
Franco : 28 F

"LA VIE D'UNE FAMILLE FACE A LA GESTAPO"
Franco : 28 F

"CHANTS D'EXIL ET DE COLERE", par Julien Unger, ancien d'Auschwitz et de Buchenwald.
Franco : 15 F

"DEPORTATION ET RESISTANCE AFRIQUE DU NORD", par André Moine.
Franco : 23 F

"L'AFFAIRE DE LA SECTION SPECIALE".
Franco : 35 F

"UN HOMME VERITABLE", de Boris Palevoï.
Franco : 10 F

"TRAGEDIE DE LA DEPORTATION", d'Olga Wormser.
Franco : 24 F

"CRIMES ET TRAFICS SOUS L'OCCUPATION", de Delarue.
Franco : 26 F

"ICI CHACUN SON DU", de Lucien Cariat.
Franco : 40 F

LES NOUVEAUTES

"UN SAC DE BILLES", de Joseph Joffo (une histoire tendre et tragique, celle de deux jeunes garçons seuls dans la France occupée).
Franco : 30 F

"LA COURTE VIE, LA LONGUE MORT DE MAX BAREL", de Ch.-Marie Cardon (la tragédie pathétique d'un jeune polytechnicien, héros et martyr de la résistance).
Franco : 24 F

"DANS LA NUIT DES PRISONS", par un interné résistant : Louis Gazagnaire. Les heures exaltantes où l'amitié, la solidarité, la résistance, permettent de venir à bout des difficultés de l'emprisonnement.
Franco : 22 F

"VIVRE DEBOUT, LA RESISTANCE", par Pierre Durand, ancien de Buchenwald. Le récit, pour les jeunes, de l'occupation et du fascisme, de la résistance et de ses tragédies.
Franco : 54 F

"ARBEIT MACHT FREI", par Raymond Montégut, ancien d'Auschwitz et de Buchenwald, qui conte sa vie à Auschwitz.

"LA RESISTANCE ORGANISEE DES JUIFS DE FRANCE", par Jacques Ravine. Un livre terrible et magnifique : les Juifs ne furent pas que des martyrs... ils furent aussi des combattants.
Franco : 38 F

"ECRIT SOUS LA POTENCE".
Franco : 21 F

"LA RESISTANCE ET SES POETES".
Franco : 59,50 F

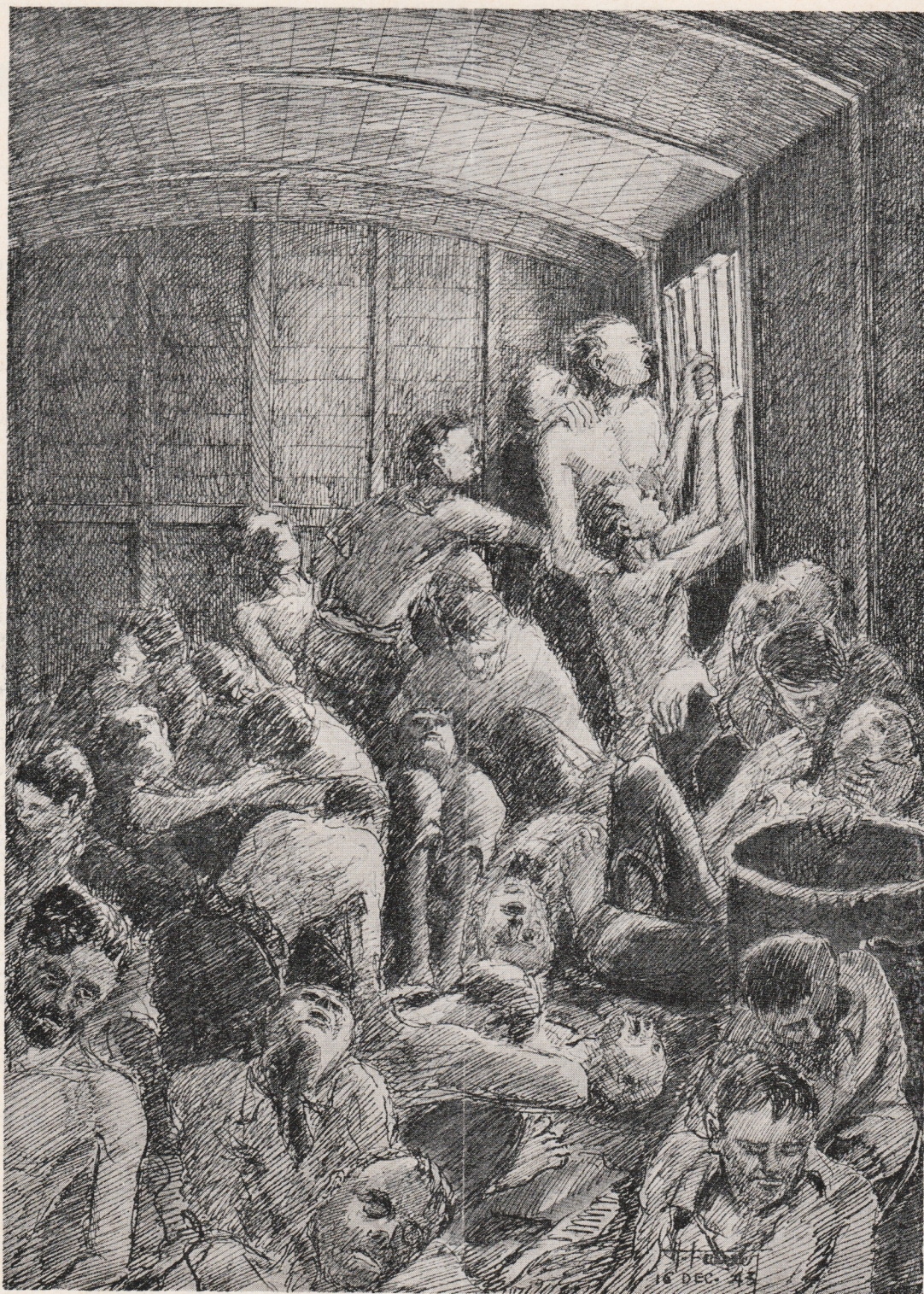
"MANOUCHIAN".
Franco : 32 F

NOS INSIGNES ET MÉDAILLES

INSIGNE DE L'ASSOCIATION, épingle ou bouton.
Franco : 2,70 F

PORTE-CLEFS, avec l'insigne du monument.
Franco : 3,50 F

MEDAILLE COMMEMORATIVE DE BUCHENWALD, gravée au camp par Pierre PROVOST, tirage bronze. Franco : 11,00 F



Une image saisissante : l'un des soixante-dix-huit dessins ramenés de Buchenwald par FAVIER et MANIA (voir page 13). Ainsi étions-nous dans les wagons qui nous transportaient à Weimar. Des jours, des nuits de souffrances et de désespoir où certains étaient gagnés par la folie, des heures qui préfiguraient Buchenwald.